



École des Pionniers-de-Maillardville

« une école francophone de la maternelle à la 12e année »

3550, rue Wellington, Port Coquitlam (C.-B.) V3B 3Y5
Téléphone : (604) 552-7915 Télécopieur: (604) 552-7916

Directeur : M. Eric Leclerc

Directeur-adjoint : M. Laurent Brisebois

Secrétaires:
Solange Bernier
Emilie Bureau

Commis de bureau: Sandrine Baron

Réceptionniste : Christine Dabul-Sanchez

Mardi, le 28 Janvier 2014

NOUVELLE PROCÉDURE POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

Chers parents,

Nous désirons vous informer qu'une nouvelle procédure pour l'aide aux devoirs sera en place à compter du lundi 3 février. Dorénavant, les élèves désirant profiter du service d'aide aux devoirs devront obtenir la référence de leur enseignant(e) en plus de l'autorisation. Ceci permettra d'assurer un meilleur suivi et d'optimiser les résultats.

Si vous désirez que votre enfant puisse bénéficier de ce service, imprimez et remplissez le présent formulaire, faites-le signer par l'enseignant titulaire (élémentaire) ou de matière (secondaire) de votre enfant et retournez-le au secrétariat.

L'enseignant(e) sera en mesure de juger de la validité de la demande et du nombre de jours/heures durant lesquels votre enfant devrait recevoir les services.

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'un service de garde scolaire après les heures de classe mais bien d'un service d'aide aux devoirs. Afin de recevoir ce service, les élèves doivent être intéressés, travaillants et autonomes. Il est préférable que les élèves ayant besoin de jouer et de se défouler après les heures de classe soient sous la responsabilité du service de garde et non du service d'aide aux devoirs.

Un rappel que l'horaire du service d'aide aux devoirs offert par notre école à l'élémentaire et au secondaire est du lundi au vendredi de 15h00 à 16h00.

Les élèves sont priés de se rendre à la bibliothèque dès que la cloche sonne à la fin de la journée.

N'oubliez pas d'aviser le secrétariat et la compagnie d'autobus si votre enfant est inscrit à l'aide aux devoirs.

Tous les élèves inscrits au service d'aide aux devoirs doivent être récupérés par les parents à 16h00 précises à la bibliothèque.

L'école n'offre aucun service de garde et n'assumera aucune responsabilité après 16h00.

Le service est offert sans frais et est limité à 30 places. L'administration se réserve le droit de refuser le service à un élève pour des raisons disciplinaires.

AIDE AUX DEVOIRS

AUTORISATION DE L'ENSEIGNANT (E)

J'autorise mon élève _____, qui est en _____ année, à se présenter à l'aide aux devoirs pour le cours de _____, le :

- lundi ____ - mardi ____ - mercredi ____ - jeudi ____ - vendredi ____
(choisir une ou plusieurs possibilités selon les besoins de l'élève)

À partir de _____ (date) jusqu'à _____ (date)

Signature de l'enseignant(e) : _____

Date : _____

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon enfant _____, qui est en _____ année, à se présenter à l'aide aux devoirs :

- lundi ____ - mardi ____ - mercredi ____ - jeudi ____ - vendredi ____
(choisir une ou plusieurs possibilités selon les besoins de l'élève)

En inscrivant mon enfant à l'aide aux devoirs, je m'engage à fournir le transport de retour, à 16h00 et je dégage l'école des Pionniers-de-Maillardville de toute responsabilité à cet égard.

Signature du parent/tuteur : _____

de tél. : _____

Date : _____